

Informations de base	
2004/2603(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les résultats du Conseil européen réuni à Bruxelles les 22 et 23 mars 2005	
Subject 8.40.14 Conseil européen	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/04/2005	Décision du Parlement	T6-0127/2005	Résumé
13/04/2005	Résultat du vote au parlement		
13/04/2005	Débat en plénière		
13/04/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2603(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0225/2005	13/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0226/2005	13/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0227/2005	13/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0228/2005	13/04/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0127/2005 JO C 033 09.02.2006, p. 0326-0487 E	13/04/2005	Résumé

Résolution sur les résultats du Conseil européen réuni à Bruxelles les 22 et 23 mars 2005

2004/2603(RSP) - 13/04/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant par 363 voix pour, 92 contre et 39 abstentions, une résolution sur les résultats du Conseil européen du 22 et 23 mars 2005, le Parlement européen se félicite qu'après des mois de signaux contradictoires le Sommet de printemps soit parvenu à un accord politique sur la **réforme du Pacte de stabilité et de croissance**. Plus particulièrement, le Parlement salue la surveillance renforcée des politiques économiques ainsi qu'une plus grande souplesse. Par contre, il s'inquiète du manque de clarté dans le volet coercitif du Pacte. Il appelle dès lors la Commission à faire pleinement usage de son droit d'initiative et des procédures dont elle dispose pour s'assurer de la mise en oeuvre du Pacte.

Le Parlement a également souligné la volonté du Conseil et de la Commission de donner à la **stratégie de Lisbonne** un nouveau dynamisme par une approche trisannuelle. Il salue notamment le fait que nombre des positions adoptées avant le Sommet par le Parlement européen soient partagées par le Conseil. Il soutient également l'idée de "programmes nationaux de réforme" pour pousser les États membres à contribuer plus concrètement à la croissance et à l'emploi mais regrette que la Commission ait rejeté l'idée d'un rapport signalant les États membres qui ont obtenu les meilleurs résultats et ceux qui accusent un retard.

Le Parlement rappelle le fait, que selon lui, la stratégie de Lisbonne doit être un moyen de renforcer le modèle social européen. Il souligne aussi l'importance d'un tissu industriel solide sur l'ensemble du territoire européen. Finalement, il partage l'opinion selon laquelle la politique environnementale est un élément essentiel de la croissance durable.

Le Parlement se félicite de l'engagement du Conseil européen pour un marché intérieur des services compatible avec le modèle social européen. Tout en renforçant la création d'emplois et la croissance, ce modèle garantit la responsabilité sociale, la protection des droits des consommateurs ainsi que les normes sociales et environnementales. Par ailleurs, le Parlement européen affirme que le système REACH sur la régulation des produits chimiques doit concilier les soucis de protection de l'environnement et de la santé avec la nécessité de promouvoir la compétitivité de l'industrie européenne.

Le Parlement européen demande que les budgets nationaux et européen, de même que les futures perspectives financières pour la période 2007–2013, traduisent les objectifs poursuivis par la Stratégie de Lisbonne. Il se déclare déçu par le calendrier fixé pour la révision de la stratégie de développement durable et invite la Commission à présenter des propositions appropriées dans les meilleurs délais. Pour le Parlement, la menace que représentent les maladies transmissibles et, plus particulièrement l'épidémie de grippe, doivent être prises au sérieux.

Sur la question des changements climatiques, le Parlement se félicite de la volonté du Conseil de réduire les émissions de CO₂ de 15 à 30% d'ici 2020. Il insiste sur le fait que les émissions globales devraient être réduites de moitié d'ici à 2050 afin de limiter le réchauffement planétaire à moins de 2° C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle.

Quant à la préparation du Sommet de l'ONU consacré aux **Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)**, le Parlement souligne que l'Union européenne doit augmenter la part du budget communautaire affectée au développement. Les États membres devraient établir des calendriers clairs pour atteindre l'objectif de 0,7% du RNB à l'aide publique au développement en soutenant notamment activement l'Afrique.

En ce qui concerne **les relations extérieures**, le Parlement rappelle que l'embargo sur les armes visant la Chine ne devrait pas être levé au vu du contexte actuel. Par ailleurs, il encourage la création d'une task force chargée de rendre compte des progrès accomplis par la Croatie pour remplir les conditions d'adhésion à l'Union européenne. Il se félicite également des déclarations du ministre syrien des Affaires étrangères selon lesquelles les troupes stationnées au Liban seraient retirées entièrement avant le 30 avril 2005 et espère l'organisation prochaine d'élections libres, équitables et transparentes dans ce pays. Enfin, le Parlement européen invite les dirigeants du Kirghizstan à entamer un dialogue afin de garantir un processus démocratique englobant le respect de l'État de droit et des droits de l'homme.